

Risque Routier Professionnel

 **COMPRENDRE**

 **ÉVALUER**

 **AGIR**

ACTEURS ET RESSOURCES DISPONIBLES

Département de l'Aude

Principaux acteurs et ressources à mobiliser pour mener des actions de prévention du risque routier professionnel

- › Les acteurs institutionnels
- › Les acteurs et ressources de proximité
- › La check-list pour réussir une action
- › Les sites Internet « Ressources »



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Le risque routier professionnel, faire le point



Le risque routier est la première cause d'accidents mortels du travail en France, il s'agit des déplacements professionnels (mission) et des trajets (domicile - travail et inversement).

Conduire est un acte de travail, le risque routier doit être évalué et intégré dans le Document Unique.

La prévention du risque routier professionnel porte sur 4 domaines d'actions :

- › l'organisation des déplacements,
- › l'entretien des véhicules,
- › les compétences à la conduite,
- › les communications au volant.

Fondamentaux partagés

L'ensemble des acteurs sont engagés dans des démarches de prévention partenariales et pluridisciplinaires.

Les actions collectives et interprofessionnelles auront la priorité sur des actions spécifiques.

Les entreprises (employeurs, salariés, représentants du personnel, CSE), les partenaires sociaux, les organisations professionnelles peuvent solliciter plusieurs acteurs pour un conseil et un accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de préventives du risque routier professionnel.

Pour toute action programmée ou à construire, tout acteur contacté par une entreprise se doit de communiquer et d'associer les autres partenaires pour obtenir de meilleurs résultats.

Les acteurs institutionnels



Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des ressources, les acteurs institutionnels engagés et mobilisés (Direccte, Carsat, OPPBTP, MSA, et SIST) participent prioritairement aux actions collectives et partenariales.

Direccte et son unité territoriale de l'Aude

Au sein du pôle travail, la promotion des actions collectives de prévention du risque routier professionnel est portée par le référent régional risque routier professionnel.

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST3), à travers le groupe de travail risque routier professionnel, participe et contribue à la déclinaison des actions collectives et partenariales de proximité dans les territoires.

Contact : Christian MAMPOUYA - christian.mampouya@direccte.gouv.fr

OPPBTP

L'OPPBTP, l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP conseille et accompagne les entreprises dans la mise en œuvre des mesures de prévention du risque routier professionnel.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises du BTP en matière de prévention, il peut être question d'une part, de l'aide à la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention en lien avec le DUER, et d'autre part de formations spécifiques sur le risque routier.

Contacts :

Stéphane ROIG - stephane.roig@oppbtp.com

Sylvain GUILLIER - sylvain.guillier@oppbtp.fr

Carsat (Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées)

Les Carsat peuvent conseiller et aider à la réalisation des actions collectives de prévention du risque routier professionnel.

Le pilotage du Groupe Risque Routier professionnel du PRST 3 est assuré par les 2 Carsat.

Contact Carsat Languedoc Roussillon : Ronan MALGOYRE - ronan.malgoyre@carsat-lr.fr

La Mutualité Sociale Agricole

La MSA conseille et accompagne les entreprises du secteur agricole dans la mise en œuvre des actions de prévention des risques notamment du risque routier professionnel.

Contact : Daniel LAVALLEE - daniel.lavallee@grandsudmsa.fr

Les Acteurs et ressources de proximité



L'Unité Sécurité Routière de l'Aude

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de département. Elle est confiée à un « chef de projet sécurité routière », assisté d'un « coordinateur sécurité routière » avec l'appui de l'observatoire départemental de sécurité routière, placé le plus souvent au sein des directions départementales des territoires (DDT).

L'Unité Sécurité Routière du département est la structure dédiée pour vous informer sur l'ensemble des ressources mobilisables concernant le risque routier professionnel et vous mettre en relation avec les acteurs concernés.

L'Unité Sécurité Routière peut vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches collectives de prévention en entreprises ou en inter – entreprises :

- › organiser un atelier de prévention (intervenants),
 - › mettre en place un stand de dépistage alcoolémie sur une manifestation festive,
 - › diffuser des supports de communication disponibles gratuitement : affiches et dépliants sur les thèmes alcool, vitesse, ceinture, risques professionnels, chantiers, trajets quotidiens, partage de la route, limitations de vitesse, deux roues motorisées, siège-auto
- ...

Au titre du PDASR (Plan Départemental Actions Sécurité Routière) et en collaboration avec ses partenaires, des ateliers d'information et de sensibilisation peuvent être mis en œuvre pour informer et sensibiliser les salariés et les employeurs.

Ces ateliers sont animés par un ou plusieurs intervenants départementaux de sécurité routière (interventions gratuites) :

- › atelier Révision du code de la route,
- › simulateur 2 roues motorisées,
- › atelier Bar,
- › atelier test-choc ou simulateur de choc frontal.

L'Unité Sécurité Routière est située à la Direction départementale des territoires et de la mer, au 105 bd Barbès à Carcassonne.

Contact : Clémentine GONZALEZ - Tél. : 04.68.10.31.43 - securite-routiere@aude.gouv.fr

Les services interprofessionnels de santé au Travail de l'Aude – SIST

Les services de santé au travail conseillent et accompagnent les entreprises adhérentes dans la mise en œuvre des actions de prévention. Ils assurent également la surveillance médicale des travailleurs. Ils disposent des compétences pluridisciplinaires mobilisables pour des actions collectives d'information et de sensibilisation relatives à la prévention des risques professionnels notamment du risque routier professionnel.

Les entreprises peuvent solliciter un accompagnement en contactant les 2 services de santé au travail de l'Aude selon leur localisation.

SIST 11

27 boulevard Marcou
B.P. 36
11001 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.11.93.33

SIST de NARBONNE

1 Avenue Forum Croix Sud
BP 7136
11781 NARBONNE
Tél. : 04.68.42.33.50

ANPAA 11

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie s'inscrit dans une démarche de prévention et de réduction des risques. Elle peut sensibiliser, former et accompagner les entreprises sur la thématique des conduites addictives au travail.

15-17, boulevard du Dr Ferroul
11100 NARBONNE
Tél. : 04.68.49.53.16 - anpaa11@anpaa.asso.fr

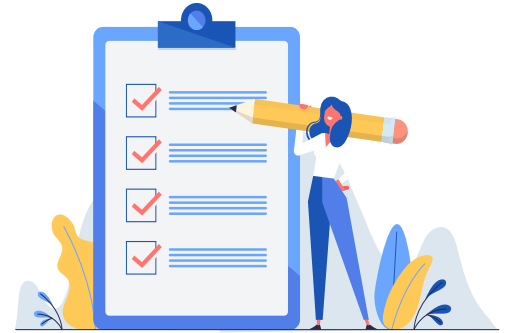
Association Prévention Routière 11

L'association Prévention Routière organise des actions de prévention dans différents domaines et à destination de cibles variées. Ses actions préventives concernent aussi bien le grand public que les salariés et les employeurs. Elle opère sur 3 fondamentaux : l'éducation, la sensibilisation et la formation.

Les entreprises et les acteurs du monde du travail peuvent solliciter la prévention routière pour agir sur le risque routier professionnel.

Comité de l'Aude (11)
56 avenue Bunau Varilla
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.25.49.06 / portable : 06.79.39.03.97 - comite11@preventionroutiere.com

La check-list pour réussir une action collective sur le risque routier professionnel



- Définir la cible, les messages (technique, organisationnel, médical, juridique, réglementaire), la liste des intervenants
- Questionner panel de cibles potentielles = comprendre les contraintes et les attentes pour adapter le message, le format...
- Définir et contacter les partenaires : Préfecture, Conseil départemental, Communautés de communes, agglomérations, métropoles, collectivités, centre de gestion, services de santé, OPPBTP, CMA, CCI, DREAL, gendarmerie ou police nationale, SDIS, experts, mutuelles, assureurs, organisations professionnelles...
- Définir et réunir le comité de pilotage (DIRECCTE, Carsat, SIST, CDSR, CDG, OPPBTP...)
- Définir le lieu de réalisation
- Définir les réseaux et les moyens de mobilisation
- Définir l'organisation et le suivi des inscriptions et des relances, avec constitution d'une base de données permettant de faire des statistiques et suivis ultérieurs.
- Définir le format et les modalités de la manifestation (stands, ateliers divers, conférences, demi-journée, journée complète, buffet)
- Définir le budget prévisionnel, le financement et contacter les financeurs possibles (PDASR, DREAL...)
- Définir le contenu des interventions et rechercher des intervenants potentiels (entreprises, organismes) via le réseau de partenaires
- Rencontrer les intervenants potentiels
- Définir et contacter un animateur
- Organiser une concertation animateur/intervenants
- Prévoir un communiqué de presse/une présentation de la manifestation
- Organiser une communication et anticiper la couverture médiatique
- Prévoir « une évaluation de la manifestation » (questionnaire final, mode de recueil et de traitement...), qui comprend une partie « souhait d'accompagnement » permettant un suivi ultérieur
- Prévoir de la documentation et divers mis à disposition du public
- Prévoir un rapport de synthèse des échanges, à diffuser à l'ensemble des inscrits

Aller plus loin



Préfecture de l'Aude - www.aude.gouv.fr

Rubrique « Politiques publiques / sécurité et prévention des risques »

Sécurité Routière - www.securite-routiere.gouv.fr

Plan Régional Santé au Travail 3 Occitanie - www.prst-occitanie.fr

Services interprofessionnels de santé au travail

SIST Carcassonne - www.sist-carcassonne.com

SIST Narbonne - www.sist-narbonne.com

Carsat Languedoc-Roussillon - www.carsat-lr.fr

Rubrique « Entreprises / sécurité et prévention des risques »

OPPBTP - www.preventionbtp.fr

INRS – Institut National de Sécurité - www.inrs.fr

CERTU - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement - www.certu-catalogue.fr

Téléchargement gratuit de documents techniques (notamment fiches « Savoirs de bases » et fiches « petits aménagements de sécurité »)